

RAISMES, LE TERRIL SABATIER

Un belvédère sur le corridor minier

Du haut de ses 80 mètres, le terril Sabatier (n°175) offre une vue imprenable sur le sud du corridor minier du Valenciennois. Blotti contre la forêt domaniale de Raismes - Saint-Amand - Wallery, ce terril permet de découvrir la diversité des paysages de ce vaste complexe urbain formant la couronne nord de Valenciennes. Si, à l'aube de la révolution industrielle et minière, les villages du corridor sont dispersés entre Escaut et forêt, la découverte du charbon à Fresnes-sur-Escaut en 1720 change rapidement leur morphologie. Le corridor se développe et se densifie très rapidement avec la construction des fosses, des usines et des quartiers miniers et industriels. Cette dynamique atteint son apogée dans les années 1950. En 1968, l'officialisation du déclin de l'exploitation minière (plan Bettencourt) sonne le glas de son dynamisme. Aujourd'hui le territoire cherche un nouveau souffle et ré-invente progressivement son cadre de vie et ses paysages.

Les transports urbains durables
Relier les cœurs historiques du corridor minier

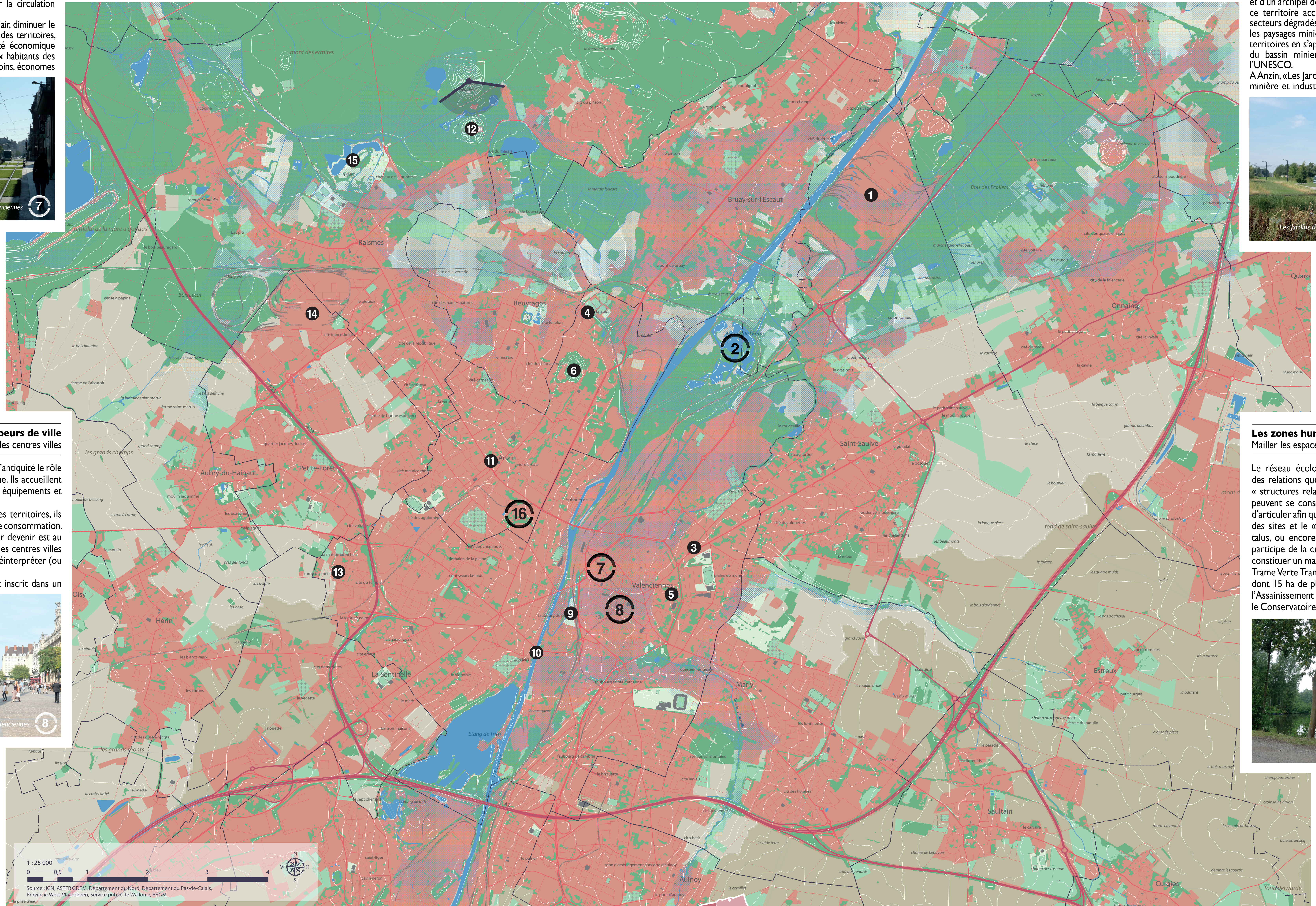
La mobilité et les transports urbains sont au cœur des préoccupations des décideurs. Il s'agit de construire un compromis acceptable permettant à chacun d'accéder librement à la ville et de diminuer la circulation automobile qui congestionne et dégrade la qualité de vie.

Les enjeux sont considérables : améliorer la qualité de l'air, diminuer le niveau de bruit, s'engager dans la transition énergétique des territoires, valoriser les paysages urbains et développer l'attractivité économique des villes et des agglomérations. Il s'agit de proposer aux habitants des solutions alternatives, abordables et adaptées à leurs besoins, économes en espace et en carbone.

A Valenciennes, le tramway renaît sur le territoire en 2006 après 40 années d'absence avec l'ouverture d'un premier tronçon de 9,5 km et 19 stations entre Université et Dutemple. Le projet participe de la requalification du centre-ville, permet de désenclaver les quartiers populaires de la Briquette et Dutemple et contribue à changer l'image du Valenciennois.



Tramway de Valenciennes 7



Les cœurs de ville
Redynamiser les centres villes

Les centres des villes, bourgs et villages jouent depuis l'antiquité le rôle de pôle d'organisation de la vie sociale et économique. Ils accueillent les pouvoirs politiques, religieux et commerçants, les équipements et espaces publics majeurs, les services à la population...

S'ils concentrent encore une partie de la richesse des territoires, ils sont fortement concurrencés par les nouveaux lieux de consommation. Vecteurs d'urbanité, d'attractivité et de notoriété, leur devenir est au cœur de la préoccupation des acteurs. Redynamiser les centres villes nécessitent de comprendre leurs potentialités et de réinterpréter (ou réinventer) leurs rôles dans la ville et les territoires.

A Valenciennes, la requalification du centre-ville s'est inscrit dans un objectif global de faire vivre le cœur de l'agglomération : redynamisation commerciale, rénovation de l'habitat, amélioration de l'accessibilité au centre-ville et connexion avec les villes périphériques. Plusieurs projets ont contribué à la mise en œuvre de cette stratégie urbaine : le projet « Coeur de ville », la ligne 1 du tramway et la requalification des espaces publics centraux.



Centre ville de Valenciennes 8

Les patrimoines miniers
Réinvestir les paysages miniers

Les paysages miniers occupent une place importante dans le territoire du Valenciennois. Composé d'un patrimoine urbain riche et diversifié et d'un archipel de terrils reliés par un vaste réseau d'anciens cavaliers, ce territoire accueille encore de nombreuses friches, délaissés ou secteurs dégradés situés à proximité des quartiers d'habitat. Réinvestir les paysages miniers, c'est changer notre regard pour réinventer ces territoires en s'appuyant sur la dynamique engendrée par l'inscription du bassin minier Nord Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'UNESCO.

A Anzin, «Les Jardins de Valmont» visait à reconquérir une vaste friche minière et industrielle de 12 ha située au cœur de la ville. Organisé autour d'un parc urbain, le projet accompagne la redynamisation du centre-ville en accolant à la Place de la Mairie des activités commerciales, des services, des bureaux et des logements permettant d'apporter une mixité sociale. Le projet a été l'occasion de mettre en valeur des lieux comme le Parc et le Château Dampierre en le connectant au cœur de la ville.



Les Jardins de Valmont, Anzin 16

Les zones humides
Mailler les espaces de nature

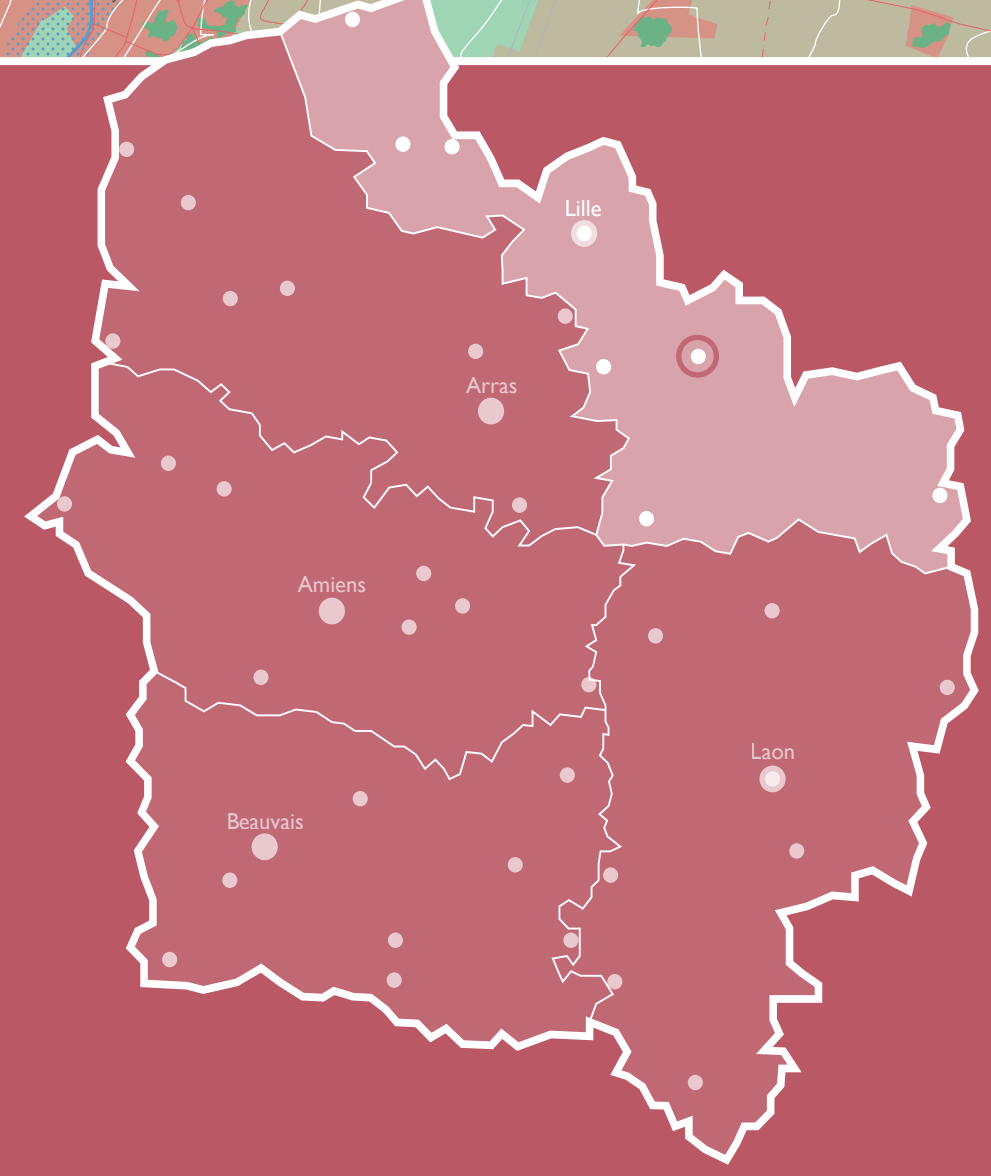
Le réseau écologique à l'échelle du territoire se définit à partir des relations que peuvent entretenir des « cœurs de nature », des « structures relais » et des « structures linéaires ». Ces structures peuvent se construire à l'occasion de projets ponctuels qu'il s'agit d'articuler afin qu'ils entrent en résonance avec les qualités paysagères des sites et le « réseau écologique ». La végétalisation des berges, talus, ou encore voies de chemins de fer actives ou abandonnées participe de la création de structures linéaires. Ces réseaux doivent constituer un maillage qui conforte le « réseau écologique » (Politique Trame Verte Trame Bleue). A Valenciennes, le Marais de l'Epaix, 27 ha dont 15 ha de plans d'eau, propriété du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de Valenciennes (SIAV) est cogéré depuis 2012 avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels Nord – Pas de Calais.

Cet ancien site d'extraction de gravier aujourd'hui recouvert d'eau accueille une multitude d'espèces animales (18 espèces de libellules, 15 espèces de poissons...) dans 17 habitats naturels (de l'aquatique au boisé) et dont 7 habitats d'intérêt national et régional. Des aménagements pour la décou- verte de la faune et de la flore ont été réalisés.



Marais de l'Epaix 2

Autour de l'Escaut urbain et industriel
Pour une reconquête du bassin minier



Nés avec la loi sur l'architecture du 3 Janvier 1977, les CAUE sont des associations investies d'une mission d'intérêt général ayant pour vocation la promotion au plan local de la qualité architecturale, urbaine, environnementale et paysagère. Ils exercent des missions de conseil, formation, information et sensibilisation. Pour fêter les 40 ans de la loi, les 5 CAUE des Hauts de France ont choisi de mettre en valeur en 2017, 40 sites choisis dans la région, grâce à l'initiative intitulée « 40 ANS 40 LIEUX ». 40 fenêtres ouvertes sur notre territoire, constitué de paysages naturels et urbains, sur lesquels est porté un regard sensible et dynamique. C'est 8 lieux dans chaque département où sont programmées des animations telles qu'affichage in situ, visites de sites, conférences... à l'occasion desquelles seront aussi mis en avant des projets locaux ou territoriaux qui donnent du sens aux paysages dans lesquels ils s'inscrivent.

